



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 5 novembre 2019 à 19 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Mme Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) Karine Bélisle, Carole Panneton et André Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire, de la Ville de Rivière-Rouge.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

059/05-11-19-A

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2019

#### **Période de questions du public**

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **C AVIS DE MOTION**

1. Adoption du Règlement numéro A-2019-40 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
2. Règlement numéro A-2019-40 – Date de la tenue du registre
3. Adoption du Règlement numéro A-2019-41 modifiant le Règlement numéro A-34 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de l'Agglomération de Rivière-Rouge

#### **D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

#### **E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

1. Appel d'offres numéro 2019-01-A – Fourniture d'un camion autopompe-citerne 1 500 gallons

#### **F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2019
2. Dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2019
3. Date des séances ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2020

#### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

1. Acquisition de véhicules de la Ville de Rivière-Rouge pour le Service de sécurité incendie
2. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

#### **H TRAVAUX PUBLICS**

#### **I LOISIRS ET CULTURE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

### J DIVERS

#### Période de questions du public

### K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

#### ADOPTÉE

060/05-11-19-A

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 1<sup>er</sup> octobre 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

#### ADOPTÉE

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

#### ADOPTION DES RÈGLEMENTS

061/05-11-19-A

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-2019-40 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

**CONSIDÉRANT** que lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2019, Mme la conseillère Karine Bélisle a donné un avis de motion du présent règlement et a déposé le projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucune modification n'a été apportée audit règlement depuis ledit dépôt du projet le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro A-2019-40 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts soit adopté.

Que le règlement numéro A-2019-40 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

Le texte intégral du Règlement numéro A-2019-40 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.

**ADOPTÉE**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO A-2019-40 – DATE DE LA TENUE DU REGISTRE**

Conformément à l'article 535 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, fixe la date et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro A-2019-40 au 21 novembre 2019 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, à Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.

062/05-11-19-A

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-2019-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO A-34 CONCERNANT LES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIR, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE**

**CONSIDÉRANT** que lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2019, Mme la conseillère Carole Panneton a donné un avis de motion du présent règlement et a déposé le projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucune modification n'a été apportée audit règlement depuis ledit dépôt du projet le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro A-2019-41 modifiant le Règlement numéro A-34 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de l'Agglomération de Rivière-Rouge soit adopté.

Que le règlement numéro A-2019-41 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Le texte intégral du Règlement numéro A-2019-41 modifiant le Règlement numéro A-34 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de l'Agglomération de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.**

**ADOPTÉE**

### **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

063/05-11-19-A

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-01-A – FOURNITURE D'UN CAMION AUTO-POMPE-CITERNE 1 500 GALLONS**

**CONSIDÉRANT** que pour se conformer au schéma de couverture de risque incendie, il y a lieu d'acquérir un nouveau camion autopompe-citerne;

**CONSIDÉRANT** le Règlement numéro A-33 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge et des dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe de la Ville de Rivière-Rouge, en collaboration avec le Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne de 1 500 gallons.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que l'Agglomération de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission relié à cet appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

**ADOPTÉE**

### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

064/05-11-19-A

#### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois d'octobre 2019, totalisant 15 515,76 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

**ADOPTÉE**

#### DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2019

Les états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2019 de l'Agglomération de Rivière-Rouge sont déposés conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

065/05-11-19-A

#### DATE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

De fixer, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020, lesquelles auront lieu à 19 h aux dates et endroits suivants :

SÉANCES ORDINAIRES	LIEU
14 janvier (mardi) à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
4 février (mardi) à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

10 mars (mardi) à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
7 avril (mardi) à 19h	Salle Sainte-Véronique 1841, boulevard Fernand-Lafontaine
5 mai (mardi) à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
2 juin (mardi) à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
7 juillet (mardi) à 19 h	Salle Sainte-Véronique 1841, boulevard Fernand-Lafontaine
4 août (mardi) à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
1 <sup>er</sup> septembre (mardi) à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
6 octobre (mardi) à 19 h	Salle Sainte-Véronique 1841, boulevard Fernand-Lafontaine
3 novembre (mardi) à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
1 <sup>er</sup> décembre (mardi) à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié sur le site Internet de la Ville.

**ADOPTÉE**

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

066/05-11-19-A

#### **ACQUISITION DE VÉHICULES DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition des véhicules suivants auprès de la Ville de Rivière-Rouge pour le Service de sécurité incendie :

- Motoneige de marque Polaris, modèle Widetrack, 2016, au montant de 10 000 \$ pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de 3 ans;
- Camionnette de marque Chevrolet 1500, année 1998, 4,3 litres, modèle GM4, avec une boîte de fibre de 8 pieds et ayant un total de 330 725 km, et ce, au prix de 240 \$ pris à même le budget 2019.

Que le directeur par intérim du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge, M. Simon Lagacé, soit autorisé à signer, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

067/05-11-19-A

#### **DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

**CONSIDÉRANT** que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

**CONSIDÉRANT** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**CONSIDÉRANT** que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglomération de Rivière-Rouge désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglomération de Rivière-Rouge prévoit la formation de 7 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 12 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglomération de Rivière-Rouge doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 19 h 23.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire